

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1046 DU 24 MAI 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

L'ÉDITION DU WEEK END

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

PENSONS À TOUS NOS ANCÊTRES MORTS AU MOIS DE MAI

0 4 % D' AUGMENTATION

DES PRIX EN AVRIL

LA DÉFLATION

S' EST INSTALLÉE

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 16

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 20

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 22

L'AGENDA page 23

Nombre de pages :28

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

L'EAU DANS TOUS SES ÉTATS

La Guadeloupe qui bénéficie d'une forte pluviométrie connaît toutefois, en période de Carême, une insuffisance chronique en eau. C'est encore le cas cette année ce qui provoque des restrictions dans la distribution et la colère des usagers. De toute évidence la gestion de l'eau est médiocre dans notre pays pour au moins quatre raisons . La gouvernance est trop dispersée . Ce sont les communes qui ont la mission et la compétence en matière de gestion de l'eau sur leur territoire. Pour des raisons de moyens humains et techniques, elles ne peuvent pas toujours assurer ces différents services. Elles ont choisi de se regrouper au sein de communautés de communes ou de syndicats d'eau et d'assainissement afin de mutualiser les moyens et les installations. À ce jour, la distribution de l'eau est assurée par:

- 5 communes : Deshaies, Lamentin, Sainte Rose, Trois-Rivières, Vieux Fort**
- 2 communautés de communes : Sud Basse-Terre et Marie Galante**
- 1 Communauté d'Agglomération : Cap Excellence**
- 4 syndicats : SIAEAG, SIGF, SISCSU, SMNGT.**

On retrouve la même complexité dans les modes de gestion. Certaines communes font de la gestion directe : elle s'effectue alors par le biais des services techniques de la collectivité ou par la création d'une régie eau et assainissement. D'autres ont

choisi la gestion indirecte : c'est par le biais d'un contrat d'affermage qu'une entreprise privée, choisie après une mise en concurrence, sera chargée de réaliser ces prestations de gestion de l'eau. Il y a aussi une réelle défaillance des équipements. Les fuites de plus en plus nombreuses, entraînent de grosses déperditions sur les réseaux. Enfin, il faut ajouter la cherté de l'eau et surtout les inégalités de prix qui pénalisent les habitants de certaines communes . De profondes reformes s'imposent donc si on veut produire et distribuer une eau de qualité et à un prix abordable . Cette nécessaire réforme doit être menée autour d'une unification de la gouvernance , un prix unique et de gros investissements pour remettre le réseau aux normes .

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

LKP VEUT RENCONTRER LE PRÉFET POUR DISCUTER DE LA SITUATION EN HAÏTI

LKP demande audience à la Préfète sur la situation en Haïti dans une lettre que nous reproduisons :

« Par la présente, nous sollicitons une entrevue avec vous, ou toute autre personne de vos services, pour évoquer la situation en HAÏTI et la présence des forces françaises qui collaborent avec les troupes de la MINUSTAH cela va bientôt faire 10 ans. De nombreuses organisations haïtiennes regroupées dans une Coordination haïtienne pour le retrait des troupes de l'ONU d'Haïti rappellent entre autres :

"...Dix (10) ans plus tard le bilan de la MINUSTAH est lourd en termes de violation du droit à l'autodétermination du peuple haïtien et celle des droits humains dont l'ONU en tant qu'Organisation qui se charge de les faire respecter. Les soldats de l'ONU participent

dans les différents massacres dans les quartiers pauvres : Cité Soleil, Bel Air, La Saline, Grand-Ravine. Ils ne cessent de commettre des crimes de viol, de pendaison, d'homicide, de torture dans le pays et ceci en toute impunité. Pour eux l'immunité est synonyme à l'impunité. En 2010, les soldats de l'ONU ont introduit l'épidémie de Choléra en Haïti qui a déjà tué plus de 8.000 Haïtiens et infecté plus de 800.000 autres. La mauvaise gouvernance et la corruption sont devenues la règle sous les yeux de cette force....."

Après avoir rappelé les différentes initiatives organisées en Haïti et au niveau mondial, en particulier Amérique latine et de la Caraïbe :

« ...Conférences caribéenne et continentale en Haïti en décembre 2008, novembre 2011, 1er juin 2013, délégations à l'ONU en août 2011 et octobre 2012 et 2013, nombreuses manifestations à Port-au-Prince et dans d'autres villes d'Haïti,La résolution du Sénat du 28 mai dernier demandant le départ de la MINUSTAH pour le 28 mai 2014.

Ces organisations affirment : 1er juin 2004-1er juin 2014 : Dix ans c'est trop, la MINUSTAH doit partir !

Nous disons NON à l'occupation !

Nous jeunes, étudiants, travailleurs, paysans, organisations syndicales, progressistes, plus que jamais, appelons à une large mobilisation contre la présence des troupes de l'ONU en Haïti le 1er juin 2014. Nous demandons aux organisations de la Caraïbe et au de-delà de s'adresser en ce sens aux gouvernements des pays impliqués dans l'occupation d'Haïti ».

LKP MILITE POUR UNE RÉGIE DIRECTE AU SERVICE DES USAGERS DE GUADELOUPE

Dans un communiqué du 19 mai 2014 paru sur le site de l'UGTG LKP déclare : «Depuis des années, la gestion de l'eau rime avec pénurie, restriction, qualité douteuse et prix exorbitant. Et de faire appel à notre solidarité pour nous culpabiliser alors que les vrais responsables de cette abomination « se la coule douce ». Et pourtant, nous vivons dans une zone géographique à forte pluviométrie, dans un pays traversé par de très nombreuses

rivières. Et pourtant, la gestion de ce précieux liquide a été déléguée à des spécialistes internationaux soit disant pour plus d'efficacité et pour le bien être des Guadeloupéens.

La réalité est tout autre :

- Plus de 50% de la ressource produite disparaît à cause de la vétusté des canalisations.
- Des conduites existantes en amiante ciment.
- L'eau de Guadeloupe est l'une des plus chères de France.
- Des prix différents du mètre cube en fonction de la localisation géographique et du syndicat gestionnaire.
- Des doutes sérieux sur la qualité et la potabilité de l'eau du robinet.

Et cela dure depuis de nombreuses années malgré l'engagement des élus et de l'Etat dans le cadre du protocole LKP du 04 mars 2009 qui proposait déjà la mise en place d'un véritable service public en régie directe. L'eau en Guadeloupe est produite et distribuée essentiellement par trois multinationales (VEOLIA : Générales des Eaux – BOUYGUES : CGSP – GELSENWASSER : Nantaises des eaux) dont les actionnaires sont présents pour gagner de l'argent avec notre eau, cette ressource naturelle, et gratuite, ce bien commun. Ces multinationales qui gèrent notre eau le font pour leurs propres intérêts et non pour le bien être des Guadeloupéens. Ainsi, en contrepartie de la construction d'un gymnase ou autres infrastructures communales ou départementales, la gestion de notre eau a été confiée à des asasou, des capitalistes qui ne se préoccupent nullement ni de la santé, ni du bien être, ni de la qualité de vie des Guadeloupéens mais qui sont là POU FÈ LAJAN, uniquement pour faire des profits encore et encore. NON, ces spécialistes ne gèrent pas notre EAU en bon père de famille mais pillent notre ressource et nos poches. CES JOURS-CI, LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL AVANCE L'IDEE D'UN SYNDICAT UNIQUE MAIS N'OSE PAS POSER LE VRAI PROBLEME : CELUI DE LA MAINMISE DES TROIS MULTINATIONALES SUR NOTRE EAU. Créer un syndicat unique sans mettre en régie directe la gestion de notre eau revient à conforter la présence et la mainmise des multinationales sur notre eau, sur nos vies et à pérenniser un système qui profite uniquement aux actionnaires des multinationales, un système basée sur la pwofitasyon. Cette rationalisation entraînerait une unification du prix de l'eau et peut être une très légère baisse du prix moyen du mètre cube. Mais elle ne s'attaquerait pas au cœur du problème à savoir

la domination des multinationales VEOLIA, BOUYGUES et GELSENWASSER sur notre eau et la mise sous contrôle public de la gestion, de la production et de la distribution de l'eau en Guadeloupe. Régler le problème de la gestion de l'eau en Guadeloupe passe obligatoirement par la mise en place d'une régie directe à l'échelle de la Guadeloupe toute entière, à l'image de ce qui existe à Trois-Rivières. C'est d'ailleurs cette commune qui fournit l'eau la moins chère car l'utilisateur ne rémunère aucune multinationale, aucun actionnaire. La pris payé par l'utilisateur doit essentiellement servir à la production, à l'entretien, à la maintenance des réseaux, à l'investissement, à la distribution, à la qualité et à la rémunération des travailleurs ; et non à l'enrichissement des actionnaires de VEOLIA, BOUYGUES et GELSENWASSER. L'eau n'est pas une marchandise mais un bien précieux qui nous appartient à tous. C'est l'intérêt des guadeloupéens qui doit être mis en avant et non ceux des arrivistes et autres profiteurs. Une eau de qualité, à un prix juste, accessible à tous, à tout moment, et préservant l'intérêt général, cela n'est possible que dans le cadre d'un établissement public chargé de la gestion d'un service public de production et de distribution de l'eau. VEOLIA, BOUYGUES et GELSENWASSER nous spolient. A travers le monde, c'est le même constat et la même volonté de retirer la gestion de l'eau sous les griffes des multinationales. Amsterdam, Vienne, Paris, Toulouse, Grenoble, Aix en Provence, Rouen, Munich, Malmö, ... ont déjà repris en régie directe la gestion de leur eau dans un vaste élan de « remunicipalisation de la gestion de l'eau » pour en finir avec la domination des multinationales sur ce bien précieux. Des pays entiers font de même. Aussi, tout comme en 2009, et tout comme les élus s'y étaient engagés, LKP exige :

- La mise en régie directe de notre eau dans le cadre d'un établissement public de gestion, de production et de distribution de l'eau pour en finir avec la pwofitasyon et revenir à un prix juste et équitable ;
- La mise en œuvre d'un audit indépendant sur le service de l'eau dans toutes les communes de Guadeloupe pou nou savé ola lajan ka pasé ;
- - La rénovation et le remplacement de l'ensemble des canalisations du réseau comme les élus et l'Etat s'y était engagé en 2009 ;

- La mise en œuvre d'un véritable dispositif de « confiance » sur la qualité et la potabilité de l'eau ;

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

EN AVRIL LES PRIX DIMINUENT DE 0,4 %

Selon l'INSEE, au cours du mois d'avril 2014, l'indice des prix à la consommation des ménages en Guadeloupe diminue de 0,4 % comme en avril 2013. Hormis le tabac, tous les postes participent à cette évolution. Le glissement annuel (avril 2014 par rapport à avril 2013) est de + 0,1 %. Dans l'ensemble, les prix de l'alimentation baissent (- 0,8 %). La baisse des prix des produits frais (- 2,3 %) est essentiellement tirée par la baisse des prix des poissons (- 4,3 %) et des légumes (- 2,1 %). Hors produits frais, les prix des autres produits alimentaires diminuent de 0,4 %. Cependant, sur un an l'évolution est de + 1,7 %. L'indice des prix du tabac augmente légèrement de 0,2 % (+ 6,0 % sur un an). Les prix des produits manufacturés diminuent de 0,4 % (- 0,2 % sur un an). La baisse mensuelle concerne principalement les prix des autres produits manufacturés (- 0,5 %) et ceux des produits de santé (- 0,7 %). Les prix de l'habillement et chaussures demeurent stables. La baisse des prix de l'énergie continue (- 0,8 %). Sur un an, l'évolution est de - 4,2 %. Les prix des produits pétroliers fléchissent (- 1,0 %). Précisément, le prix du gazole diminue de 0,7 %, celui de la bouteille de gaz est en nette diminution (- 6,9 %). L'indice des prix des services diminue de 0,3 % (+ 1,0 % sur un an). Le poste transports et communications affiche une baisse de 1,1 % en raison de la variation saisonnière des tarifs aériens. (- 2,4 %). Les prix des « services de santé » ainsi que ceux des « autres services » fléchissent respectivement de 0,9 % et 0,1 %. Les prix des « loyers et services rattachés » demeurent stables.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

BAN APPELLE LA CHINE À POURSUIVRE LES EFFORTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En visite officielle en Chine, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon a souligné lundi l'importance du partenariat entre l'ONU et ce pays lors de sa rencontre avec le Président Xi Jinping et le Ministre des affaires étrangères Wang Yi. Il a ensuite abordé les défis majeurs actuels dans le monde lors d'un discours à l'Institut d'études internationales de Shanghai. « Nous vivons à une époque avec des défis considérables. Je compte sur la Chine pour assumer un rôle de leader mondial et je compte sur vous pour contribuer avec des idées pour des solutions », a déclaré M. Ban aux étudiants. Le chef de l'ONU, qui est arrivé en Chine dimanche, a notamment abordé la situation en Syrie, en République centrafricaine, au Soudan du Sud et en Ukraine ainsi que les tensions maritimes en Asie. « Nous ne devons jamais oublier que les tensions doivent être résolues par le dialogue et conformément avec les principes de la Charte des Nations Unies », a souligné M. Ban. Le Secrétaire général a abordé des tendances qui pourraient poser des risques à la stabilité et à la sécurité à long terme, dont notamment les inégalités croissantes et l'injustice endémique. Pour surmonter ces défis, l'ONU doit assumer sa responsabilité historique, notamment au cours des prochains 18 mois avant la date butoir pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). « L'un de nos objectifs était de réduire de moitié la pauvreté et la faim dans le monde d'ici 2015. Notamment grâce à la Chine, nous avons atteint cet objectif plusieurs années en avance », a rappelé M. Ban. Lors de la rencontre bilatérale avec le Président chinois, les deux dirigeants ont abordé la question du rôle de la Chine dans la formulation et la poursuite des objectifs de développement durable pour la période de l'après-2015. « La Chine est au-devant de la lutte contre les changements climatiques », a indiqué le Secrétaire général dans son discours aux étudiants à Shanghai, en faisant référence aux investissements considérables dans les énergies propres et aux nouvelles lois pour limiter la pollution. Mardi, M. Ban participera au quatrième sommet de la

Conférence sur la coopération et le renforcement de la confiance en Asie, avec des dirigeants de toute l'Asie. Ensuite le chef de l'ONU se rendra dans la capitale chinoise, Beijing.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

3^e JOURNÉE POUR LA LIBÉRATION DES ANTITERRORISTES CUBAINS

LE Comité international pour la liberté des antiterroristes cubains emprisonnés aux États-Unis appelle à une importante manifestation, le 7 juin prochain, devant la Maison-Blanche à Washington, afin de demander au président Barack Obama de renoncer à la politique d'hostilité envers Cuba qui dure depuis plus de 50 ans. Cette action aura lieu dans le cadre des 3e Journées « Cinq jours pour les Cinq » qui se dérouleront du 4 au 11 juin, et dont l'objectif principal est d'exiger la libération de Gerardo Hernandez, Ramon Labañino et Antonio Guerrero, toujours emprisonnés, alors que René Gonzalez et Fernando Gonzalez ont purgé leur injuste peine, après avoir été condamnés pour avoir déjoué des actions terroristes anti-cubaines planifiées depuis la Floride. Des voix du monde entier se sont élevées devant la Maison-Blanche pour exiger également la levée du blocus économique, financier et commercial génocidaire contre Cuba, exprimer leur solidarité avec la cause de l'indépendance de Porto Rico, exiger la fermeture de la base navale de Guantanamo, occupée illégalement, demander la paix dans le monde et la fin des guerres d'ingérence. Des personnalités comme le révérend Joan Brown Campbell, ancien secrétaire général du Conseil national des Églises des États-Unis, et l'acteur Danny Glover seront présents à ces rencontres. Au programme du 5 et 6 juin, est prévue une conférence intitulée « Nouvelle ère dans les relations entre les États-Unis et Cuba », qui a pour objectif d'attirer l'attention sur la nécessité d'un changement dans la politique de l'administration étasunienne vis-à-vis de Cuba. Une exigence croissante au niveau international ainsi qu'aux États-Unis. Au cours de ces journées, de courtes vidéos seront présentées. Plusieurs spécialistes de Cuba participeront à une table ronde au cours de laquelle seront abordés des sujets comme les préjudices du blocus à l'encontre du peuple cubain, le processus de mise à jour du modèle économique, l'interdiction pour les citoyens nord-américains de voyager à Cuba,

les sanctions contre les entreprises qui entretiennent des liens avec Cuba et l'espionnage à travers les réseaux sociaux. Un concert avec le duo de hip hop Dead Prez et d'autres artistes progressistes du continent aura lieu le 6 juin. Graciela Ramirez, présidente du Comité international pour la liberté des Cinq, a expliqué à notre hebdomadaire Granma International que les 9 et 10 juin, des parlementaires de plusieurs pays se rendront au Sénat et au Congrès pour rencontrer leurs homologues : « De nouveau cette année, des parlementaires de plusieurs pays rencontreront leurs homologues nord-américains pour leur demander d'intervenir en faveur de la libération des Cinq, qui n'auraient jamais dû être incarcérés ». Les Cinq, comme ils sont connus dans le monde entier, ont été arrêtés le 12 septembre 1998, alors qu'ils avaient infiltré des groupes terroristes dans le sud de la Floride. Entaché de nombreuses irrégularités, le procès qui avait eu lieu à la Cour de Miami, en 2001, avait été largement critiqué pour ses actes arbitraires et son manque de garanties judiciaires.

HAÏTI :LE PROGRAMME SOCIAL TI MAMAN CHÉRI A DEUX ANS

Le chef de l'Etat, Michel J. Martelly, le Premier ministre Laurent Lamothe, la ministre Rose-Anne Auguste, le directeur général du Fonds d'assistance économique et social et le maire de Delmas ont commémoré les deux ans du lancement du programme Ti Manman cheri. Lancé le 27 mai 2012 à Cité Soleil, Ti manman cheri est un programme de transfert mensuel d'argent à partir des téléphones portables aux mères dont les enfants bénéficient du Programme de scolarisation universelle, gratuite et obligatoire (PSUGO). Selon la ministre déléguée chargée des Droits humains et de la Lutte contre la pauvreté extrême, Marie-Carmelle Rose-Anne Auguste, Ti manman cheri est un programme de justice sociale pour des milliers de mères de famille sans emploi et qui vivent dans l'extrême pauvreté. Pour être admises à ce programme, a fait savoir Mme Auguste, les mères doivent avoir au moins un enfant à l'école au niveau des deux premiers cycles et habiter un quartier vulnérable. « Au sein de l'administration Martelly/Lamothe, nous avons fait beaucoup de choses pour les mères de famille, a-t-elle lancé. Ce programme vise à stimuler les parents à envoyer leurs enfants à l'école en vue de construire une nouvelle société sans discrimination où tous les jeunes auront la chance égale de réussir grâce à l'éducation.» S'adressant aux mères de famille présentes à

cette cérémonie, la ministre les a invitées à faire prospérer cet argent. « Vous avez intérêt à faire fructifier cet argent si vous voulez être autonomes, a-t-elle ajouté. Ce programme, qui est actuellement dans 100 communes, vise à toucher les 140 communes du pays avant la fin du mandat du président Michel J. Martelly.» Pour le directeur général du Fonds d'assistance économique et social(FAES), Klaus Eberwein, la cérémonie marquant les deux ans de ce programme, qui fait partie d'un vaste programme social « EDE PEP », est une source de soulagement pour des milliers de mères de famille. « C'est un programme qui vise à lutter contre l'extrême pauvreté dans le pays, a-t-il souligné. Nous sommes très satisfaits de ce qu'on réalise aujourd'hui à travers ce programme Ti manman cheri.» Cette célébration est, selon le Premier ministre Lamothe, une victoire pour les mères de famille qui, trop longtemps, étaient ignorées par les gouvernements précédents. « C'est pour la première fois qu'un président pense aux mères de famille à ce niveau, a dit le chef de la Primature. Nous voulons, par ce programme, redonner l'espoir aux mères de famille qui représentent le pilier de la famille haïtienne.» Tout en leur souhaitant une bonne fête des mères, le président de la République, Michel Martelly, en a profité pour expliquer aux mères de famille, que c'est par l'éducation que leurs enfants peuvent devenir, ingénieur, médecin, agronome, député ou même président de la République. « C'est pour cela que nous avons fait de l'éducation l'un des axes prioritaires de nos actions à travers le Programme de scolarisation universelle gratuite et obligatoire(PSUGO) », a dit le chef de l'Etat.

LA LOI SUR LA NATIONALITÉ VOTÉE PAR LE PARLEMENT DE SAINT DOMINGUE EST UNE ATTEINTE À L'INTELLIGENSTIA INTERNATIONALE AFFIRME Maître Gédéon Directeur exécutif du Centre d'analyse et de recherche en droits de l'homme (CARDH)

« La nouvelle loi sur la « nationalité » déposée par le président Medina au Parlement dominicain, votée par la Chambre des députés, est une atteinte à l'intelligentsia internationale et réaffirme la volonté de l'État dominicain de violer de manière systématique les principes fondamentaux qui sous-tendent toute la coopération internationale et de ne pas respecter ses obligations découlant de la Convention américaine relative aux droits de l'homme à laquelle il est partie. Il est important de rappeler

d'entrée de jeu que cette loi réaffirme de manière expresse l'arrêt raciste et inhumain (TC 0168-13) du 23 septembre 2013, tout en soulignant à l'encre forte que les décisions de la Cour constitutionnelle sont définitives, irrévocables et contraignantes pour les pouvoirs publics. Cette loi ne peut aucunement rendre inopérant ledit arrêt qui révolte la conscience de l'humanité tout entière et qui fait une remise en question des nombreux combats menés à travers l'histoire de l'humanité en faveur du respect des droits et de la dignité de l'être humain (La Magna Carta, la Déclaration d'indépendance des Etats-Unis, la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen, la Révolution haïtienne...). La mobilisation internationale doit inévitablement être continuée et les chefs d'État et de gouvernement doivent être très prudents et soucieux de leur responsabilité, car ils se sont engagés à agir tant conjointement que séparément en vue de garantir le respect effectif et universel des droits de l'homme pour tous sans considération aucune (préambule de la Charte des Nations Unies, article 55 et 56). Cette loi, conformément à son chapitre I, vise à établir un régime spécial pour les personnes, de parents étrangers non-résidents, nées sur le territoire dominicain et qui sont inscrites de façon irrégulière dans le registre civil durant la période allant du 16 juin 1929 au 18 avril 2007. Il s'agit des individus nés sur le territoire dominicain et qui sont automatiquement des citoyens dominicains (jus solis) selon les différentes Constitutions précédant celle de 2010 actuellement en vigueur. Cet article, parmi ceux les plus importants du texte, pose problème et prête à confusion. Or, la loi doit être claire, précise... Cette catégorie de personnes sera-t-elle, par l'application de la présente loi, bénéficiaire de quelle nationalité (nationalité dominicaine d'origine ou nationalité par naturalisation) ? Comment peut-on parler de régime spécial en ce qui concerne des gens qui doivent être considérés comme des Dominicains d'origine ? Cette préoccupation est d'autant plus importante, car en plus d'une réaffirmation de la décision hitleriste du 23 septembre 2013, l'article 5 de la nouvelle loi précise que l'Etat dominicain reconnaît l'effet rétroactif des actes de la vie civile des bénéficiaires. Qu'en est-il des droits politiques ? L'arrêt du 23 septembre 2013 étant réaffirmé par cette loi, au cas où il y aurait un litige relatif à la nationalité, quel texte sera appliqué par les instances dominicaines ? La deuxième catégorie de personnes ciblées par la loi est celle des personnes nées sur le territoire dominicain de parents étrangers en « situation irrégulière » et qui ne sont pas enregistrées dans le registre civil dominicain. Le fait

qu'elles soient nées sur le territoire dominicain avant l'entrée en vigueur de l'amendement constitutionnel de 2010 fait d'elles des Dominicains d'origine. Le fait que leurs parents étaient en situation irrégulière ne doit pas déterminer ipso facto leur statut. D'ailleurs, la Cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a, en 2005, rendu un arrêt contre la République dominicaine expliquant que le statut des parents ne peut pas automatiquement être transmis à leurs fils et filles. Et, poursuit la CIDH, on ne peut pas être en transit pendant plusieurs générations sur un territoire. Par ailleurs, cette loi donne un délai de 90 jours aux gens concernés pour produire une demande d'enregistrement. Or, la grande majorité d'entre eux ne dispose d'aucun document en raison de la mauvaise foi de l'Etat dominicain et du non-respect, notamment de l'obligation de mise en œuvre découlant de la convention américaine qui prescrit en ses articles 1 et 2 que « les Etats parties s'engagent à respecter les droits et libertés reconnus dans la présente Convention et à en garantir le libre et plein exercice à toute personne relevant de leur compétence, sans aucune distinction fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, la situation économique, la naissance ou toute autre condition sociale. Si l'exercice des droits et libertés visés n'est pas déjà garanti par des dispositions législatives ou autres, les Etats parties s'engagent à adopter en accord avec leurs prescriptions constitutionnelles et les dispositions de la présente Convention les mesures législatives ou autres nécessaires pour effet auxdits droits et libertés ». Un autre aspect préoccupant de cette loi est que beaucoup de citoyens vont être emprisonnés, condamnés et expulsés du territoire dominicain. En effet, le chapitre IV prévoit des sanctions pénales et des amendes au cas il y aurait fausseté dans l'introduction des demandes. Pourtant, cette loi précise que les faiblesses institutionnelles dominicaines sont à la base de l'émission de documents irréguliers. Il est de principe que « nul ne peut profiter de ces propres erreurs ». Ne s'agit-il pas de provisions légales pour rejeter les demandes de naturalisation, jeter des gens en prison, etc. ? Cette loi ne fait qu'appliquer la décision raciste, dégradante et inhumaine du 23 septembre 2013 de la Cour constitutionnelle dominicaine (TC 0168-13) en essayant de maquiller la réalité ! Elle réaffirme la volonté de l'Etat dominicain de violer systématiquement les droits humains, de détourner l'attention de toute la coopération internationale, de prouver que le gouvernement haïtien n'est pas à la hauteur de sa mission et de ne

pas respecter ses obligations internationales relatives aux droits humains (respecter, protéger et mise en œuvre) ».

LE VATICAN

LE PAPE AU MOYEN ORIENT

Le pape François a lancé samedi à Amman un appel urgent pour une solution pacifique à la crise syrienne et une solution juste au conflit palestinien-israélien, ainsi qu'au respect des droits de la minorité chrétienne au Proche-Orient. J'encourage les autorités du royaume jordanien à persévérer dans leurs efforts pour rechercher une paix durable dans toute la région. Ce grand objectif nécessite d'urgence que soit trouvée une solution pacifique à la crise en Syrie, ainsi qu'une solution juste au conflit palestinien-israélien, a affirmé le pape argentin devant le roi Abdallah II de Jordanie. La Jordanie a offert un accueil généreux à un grand nombre de réfugiés palestiniens et irakiens, ainsi qu'à d'autres venus de régions en conflit, notamment la Syrie voisine, ravagée par un conflit qui a duré trop longtemps. Une telle générosité mérite l'appréciation et le soutien de la communauté internationale, a-t-il souligné. Le pape, qui entamait à Amman une visite de trois jours au Proche-Orient placée sous le signe du dialogue oecuménique et inter-religieux, a consacré l'autre partie de son discours à la question délicate de la liberté religieuse dans la région, que de nombreux chrétiens quittent face à la montée de l'islamisme. Les chrétiens se considèrent et sont effectivement des citoyens à part entière. Et comme tels, ils cherchent, avec les autres citoyens musulmans, à donner leur contribution particulière à la société, a insisté François, citant leur rôle dans l'éducation et la santé et rappelant qu'ils sont là depuis le temps des apôtres de Jésus. La liberté religieuse est un droit fondamental et nous espérons qu'elle soit tenue en grande considération dans tout le Moyen-Orient. Cela comporte la liberté individuelle et collective de suivre sa propre conscience en matière religieuse: autrement dit la liberté de culte, la liberté de choisir la religion que l'on croit être vraie et de professer publiquement sa propre foi, a déclaré le pape. Au début de cette visite qui doit le mener dimanche et lundi à Bethléem et à Jérusalem, François a exprimé son profond respect pour la communauté musulmane et salué les efforts du roi Abdallah II pour promouvoir une meilleure compréhension des vertus enseignées

par l'islam et un climat de coexistence sereine entre les croyants des différentes religions. Le pape s'est ensuite rendu dans le stade d'Amman, dont il a fait le tour à bord d'une voiture découverte, devant une foule enthousiaste agitant des drapeaux. Il doit célébrer la messe dans le stade, avant de se rendre en fin de journée sur les bords du Jourdain.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les Bourses asiatiques poursuivent le rebond entamé hier, à l'exception notable de la Thaïlande, où l'indice SET de la Bourse de Bangkok chute de 1,5% après le coup d'Etat militaire mené hier. A Tokyo, l'indice Nikkei a progressé de 0,87% à la clôture, après un gain de 2,1% hier, sur fond de reflux du yen depuis 48 heures. De son côté, Hong Kong gagne 0,1% en séance, tandis que le Shanghai Composite prend 0,3%, Taiwan monte de 0,4% et Séoul grappille 0,1%. Enfin, la Bourse de Sydney s'adjuge 0,1%, Singapour gagne 0,2% et Bombay (indice BSE Sensex) prend 0,7%, toujours soutenue par la perspective de réformes économiques après la victoire de l'opposition aux élections indiennes. Hier soir à Wall Street, le Dow Jones a gagné 0,06% et le Nasdaq a pris 0,5%, soutenus par l'annonce d'une hausse des ventes de logements neufs aux Etats-Unis et d'un rebond de l'activité manufacturière aux Etats-Unis comme en Chine au mois de mai. En Thaïlande, la Bourse accuse donc le coup ce matin, après la prise de pouvoir annoncée hier par les militaires, après 6 mois d'impasse politique. L'armée avait imposé depuis mardi la loi martiale dans le pays, mais avait nié dans un premier temps vouloir mener un coup d'Etat. Ce matin, le calme règne dans le pays, où la Constitution a été suspendue et un couvre-feu instauré de 22H00 à 05H00 du matin. Si les marchés d'actions reculent, la monnaie thaïlandaise, le baht, résiste bien (+0,2% à 32,40 B/\$) et les marchés obligataires progressent, entraînant une détente sur les taux d'intérêts. Attentistes, les investisseurs espèrent que l'intervention de l'armée se traduira par une stabilisation de la

situation politique du pays, qui sort de 7 mois de crise politique, et a connu 18 coups d'Etat (dont 12 réussis) depuis 1932. Le gérant du fonds Templeton Emerging Markets, Mark Mobius, estime ainsi que le coup d'Etat aura un effet "globalement positif" pour les investisseurs étrangers, qui privilégient avant tout la stabilité. D'autres observateurs sont plus prudents, estimant que les divisions profondes dans le pays pourraient déboucher sur de nouvelles violences entre les "chemises rouges", partisans du gouvernement déchu de Yingluck Shinawatra, et les "chemises jaunes", qui représentent la Thaïlande "traditionnaliste" (populations urbaines aisées, royalistes). Au 1er trimestre, l'instabilité politique a débouché sur une chute de 2,1% du PIB de la Thaïlande par rapport au trimestre précédent (-0,6% par rapport au 1er trimestre 2013). Les secteurs manufacturiers (construction, hautes technologies, raffinage, sidérurgie, automobile, textile) ont ralenti nettement, tout comme le tourisme, qui représente environ 10% du PIB thaïlandais.

ÉTATS UNIS

Wall Street grimpait donc encore ce vendredi, sur ses sommets historiques, après les chiffres du logement. Hewlett-Packard rebondissait nettement suite aux annonces de la veille. HP pourrait se séparer de 16.000 employés supplémentaires, dans le cadre d'une nouvelle vague de restructurations sous la direction de Meg Whitman. Les investisseurs saluaient cependant les perspectives du groupe, en matière de cash flow notamment... Le DJIA gagnait finalement 0,38% en clôture ce soir à 16.606 pts, alors que le Nasdaq prenait 0,76% à 4.186 pts. Le S&P500 s'accordait 0,42% et clôturait à 1.900,5 pts pour être précis. C'est la première fois de son histoire que le S&P, indice large américain, termine la séance sur la barre des 1.900 pts. D'après le rapport du jour du Département américain au commerce, les ventes de logements neufs aux Etats-Unis pour le mois d'avril 2014 se sont établies sur un rythme de 433.000 unités (+6,4%), contre un consensus de place de 425.000 et un niveau de 407.000 un mois avant. Le niveau du mois de mars a été revu en hausse, de 384.000 à 407.000. Foot Locker et Bank of Carolina ont annoncé notamment leurs trimestriels à Wall Street ce jour, après Hewlett-Packard, Marvell, Gap, Ross Stores ou encore GameStop, qui publiaient hier soir.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en petite hausse vendredi à l'exception de Londres, les investisseurs jouant la carte de la prudence dans l'attente de la fin, dimanche, des élections au Parlement européen, après la poussée eurosceptique en Grande-Bretagne. À Paris, le CAC 40 a terminé en hausse de 0,33% (14,94 points) à 4.493,15 points. Le Footsie britannique a cédé 0,07% et le Dax allemand a pris 0,48%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a pris 0,49% et le FTSEurofirst 300 0,17%. Sur la semaine, le CAC 40 a pris 0,83%. Parallèlement, Wall Street s'inscrit en hausse, dans des volumes qui restent étroits, à l'approche de la célébration, lundi, du Memorial Day. L'annonce du relèvement de la note souveraine grecque par Fitch a permis à la Bourse d'Athènes de surperformer les autres marchés européens, signant une hausse de 1,75%. Milan a gagné 1,83% et Madrid 0,36%. Sur le CAC, la plus forte performance de la séance est à mettre à l'actif de Crédit Agricole (+2,66%). SocGen et BNP Paribas ont pris 0,58% et 1,08% après les propos rassurants du gouverneur de la Banque de France sur l'exercice d'évaluation des bilans mené par la Banque centrale européenne (BCE). Contre la tendance, Legrand a cédé 2,26% après l'abaissement de la recommandation de Barclays, passée de "surpondérer" à "pondération du marché". Ailleurs en Europe, on retient l'envolée des valeurs bancaires grecques, portées, comme la Bourse d'Athènes, par le relèvement de la note de crédit souverain. Piraeus Bank a bondi de 4,29% tandis que National Bank of Greece s'est adjugé 2,23%.

CHANGE

L'euro baissait vendredi face au dollar, descendant à son plus bas niveau depuis mi-février après l'annonce d'une rechute du moral des entrepreneurs allemands, nouvel indicateur plaidant pour une action de la Banque centrale européenne (BCE). Vers 18H00 GMT, la monnaie unique européenne valait 1,3628 dollar, contre 1,3656 dollar jeudi vers 21H00 GMT. L'euro est tombé jusqu'à 1,3613 dollar, son plus bas niveau depuis le 13 février. L'euro se stabilisait face à la monnaie nippone, à 138,93 yens contre 138,90 yens jeudi soir. Le dollar montait face à la devise japonaise, à 101,94 yens contre 101,72 yens jeudi soir. La monnaie unique a décroché face au billet vert juste après la diffusion de l'indicateur Ifo mesurant

l'état d'esprit des patrons de la première puissance européenne: ce chiffre a atteint 110,4 points en mai contre 111,2 points en avril, se repliant ainsi sous son niveau du mois de mars, marqué alors par les inquiétudes concernant les tensions en Ukraine. Vers 18H00 GMT, la livre britannique baissait face à l'euro, à 81,00 pence pour un euro, après avoir atteint vers 08H35 GMT son plus haut niveau depuis début 2013, à 80,81 pence. La monnaie britannique reculait également face au billet vert, à 1,6823 dollar pour une livre. La devise suisse se stabilisait face à l'euro, à 1,2206 franc suisse pour un euro, et baissait face au dollar, à 0,8956 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2361 yuans pour un dollar, contre 6,2353 yuans jeudi. L'once d'or a terminé à 1.291,50 dollars au fixing du soir, contre 1.298,50 dollars jeudi soir.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole coté à New York ont terminé en hausse vendredi, soutenus par la perspective d'un regain de demande de brut aux Etats-Unis et la persistance de risques géopolitiques à l'approche d'un long week-end. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juillet a gagné 61 cents sur le New York Mercantile Exchange (Nymex) pour s'établir à 104,35 dollars. Les investisseurs parient, selon l'analyste indépendant Andy Lipow, sur un renforcement de la demande en brut avec la fin de saison de maintenance des raffineries au cours des deux prochaines semaines. Ils misent également sur une hausse de la consommation d'essence à l'approche de la grande saison des déplacements en voiture, lancée officieusement avec le week-end prolongé qui arrive aux Etats-Unis. Le marché reste par ailleurs selon lui sous l'influence du rapport des autorités américaines diffusé mercredi et montrant une très forte chute des réserves de brut aux Etats-Unis la semaine dernière. Mais les courtiers restent aussi sur leurs gardes face à l'évolution de la situation dans plusieurs pays stratégiquement importants pour le marché énergétique.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LE SECRET MÉDICAL

Le secret médical est un des fondements de la médecine libérale dont la violation est réprimée par le code de santé publique et le code pénal. Cette violation se caractérise par la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire. L'obligation au secret apparaît au premier abord d'une extrême simplicité puisqu'il s'agit de la traduction professionnelle de l'obligation générale de discrétion et de respect de la personne d'autrui. La réalité est moins simple et les frontières du secret sont souvent difficiles à définir dans la mesure où l'exigence de discrétion se heurte à des impératifs tels que l'intérêt du malade.

Les personnes tenues au secret médical

L'obligation au secret s'impose à toute personne amenée à suivre l'état de santé du malade : le médecin, mais aussi les autres membres des professions de santé. Ainsi sont soumis à ce secret médical :

- les étudiants en médecine en stage, les externes, les internes (en milieu hospitalier), les dentistes, les pharmaciens, les sages-femmes, et toutes les professions qui contribuent aux soins : auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs, kinésithérapeutes, pédicures, podologues...), mais aussi les psychologues, les diététiciens et les assistantes sociales ;
- les laboratoires d'analyses et leurs laborantins, les préparateurs en pharmacie sont tenus au secret dans la mesure où un résultat d'examen et une ordonnance peuvent renseigner sur un diagnostic ;
- d'autres médecins peuvent connaître l'état de santé d'un patient, en dehors de tout contexte de soins : c'est le cas des médecins du travail, des médecins-conseils des Caisses de Sécurité Sociale ou de Mutualité Sociale Agricole.

Le domaine du secret médical

Le secret couvre l'ensemble des informations concernant la personne venue à la connaissance du professionnel de santé. Le secret concerne toutes les informations confiées, mais aussi tout ce qui a pu être vu, entendu, compris, voir interprété lors de l'exercice médical. Ainsi, sont couverts par le secret : les déclarations d'un malade, les diagnostics, les dossiers, mais aussi les conversations surprises au domicile lors d'une visite, les confidences des familles. Toute divulgation, en dehors des circonstances autorisées ou permises par la loi, est sanctionnable. En effet, le délit de violation du secret professionnel est constitué dès lors que la révélation est effective, intentionnelle, même si son objet est de notoriété publique, même si elle n'entraîne aucun préjudice pour celui qu'elle concerne.

La violation du secret médical

La violation du secret médical peut donner lieu à des sanctions pénales, civiles et professionnelles. Sur le plan pénal, la peine peut aller jusqu'à un an d'emprisonnement (art 226-13 du code pénal). Le patient peut également obtenir des dommages et intérêts pour réparer son préjudice. Il lui suffit de prouver la révélation pour que la faute du médecin soit retenue.

Les dérogations au secret médical

Les dérogations sont liées soit à la spécificité de la relation médecin/patient, soit aux obligations ou permissions de la loi.

Les dérogations liées au patient

Le médecin doit à son patient une information claire, loyale et intelligible tant sur son état que sur les diagnostics, les thérapeutiques et les éventuels risques qu'il encourt. Le secret n'est pas opposable au patient qui doit être totalement informé de son état afin de se soigner.

Les dérogations liées à la loi

Dans de nombreuses circonstances, le législateur a prévu la divulgation de certaines informations relatives à l'état de santé des

personnes, afin de permettre l'application d'une loi. Ainsi en est-il en matière de santé publique de la déclaration des maladies professionnelles (loi du 30 octobre 1946), des accidents du travail, des maladies contagieuses (Art. L 11 et suivants du Code de la santé publique), mais aussi de l'établissement des certificats médicaux permettant la protection des majeurs incapables ou l'hospitalisation des malades mentaux. Enfin, le médecin est autorisé à déclarer des faits pouvant avoir des conséquences graves pour certaines personnes, notamment les privations et sévices, de nature sexuelle, subis par des mineurs de quinze ans ou des personnes qui ne sont pas en mesure de se protéger compte tenu de leur âge ou de leur état psychique ou physique (article 434-3 du code pénal).

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MARS 2014 : 0,3 % % sur un mois ; 0,1 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MAI 2014

DÉLAI VARIABLE

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations d'avril 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois d'avril 2014.

MAI 05

- Déclaration annuelle des honoraires, commissions et courtages versés en 2013 (DADS 2).
- Dépôt des principales déclarations professionnelles annuelles :

- déclaration des résultats des titulaires de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices agricoles (BA) et de bénéfices non commerciaux (BNC) imposés d'après un régime réel ;

- déclaration de participation à la formation professionnelle continue n° 2483 ;

- le cas échéant, déclaration n° 1447-M relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

- déclaration n° 1330-CVAE relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;

- déclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2013 et paiement de l'impôt correspondant ;

- déclaration récapitulative de la taxe sur les surfaces commerciales n° 3351-SD.

- Titulaires de bénéfices non commerciaux relevant du régime micro-BNC : option pour le régime de la déclaration contrôlée au titre de 2013-2014.

- Redevables de la TVA soumis au régime simplifié d'imposition : déclaration annuelle de TVA (CA 12) et de régularisation de TVA.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés n'ayant clos aucun exercice en 2013 ou ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013 ou le 31 janvier 2014 : télétransmission de la déclaration des résultats n° 2065 et des documents annexes.

- Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés : déclaration de résultats de 2013 sur l'imprimé n° 2072 en double exemplaire.

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés au plus tard le 30 avril 2014.
- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Artisans, commerçants et industriels n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Professionnels libéraux n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MAI 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en avril 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MAI 14

- Assujettis à la TVA ayant réalisé des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en avril 2014.

MAI 15

- Sociétés assujetties à la contribution sociale de solidarité : déclaration et paiement de la contribution auprès du Régime social des indépendants (RSI).
- Personnes morales, organismes, fiducies et institutions

comparables possédant des immeubles en France : déclaration spéciale n° 2746 et paiement de la taxe annuelle de 3 %.

- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en avril 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013, le 31 janvier 2014, ou qui n'ont pas clôturé d'exercice en 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014.
- Contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : paiement du deuxième tiers d'impôt sur le revenu de 2013.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés dans les 10 premiers jours de mai 2014.

MAI 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus 2013 et du patrimoine lorsqu'il est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ (en cas de déclaration par Internet, date limite fixée au 27 mai pour les contribuables résidant dans les départements 01 à 19, au 3 juin pour ceux résidant dans les départements 20 à 49 et au 10

juin pour ceux résidant dans les départements 50 à 974/976).

- Travailleurs non salariés : déclaration sociale des indépendants (DSI) à transmettre aux organismes conventionnés relevant du Régime social des indépendants (RSI) (avant le 10 juin en cas de déclaration par Internet).

MAI 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés entre le 11 et le 20 mai 2014.

MAI 27

- Date limite de dépôt par Internet de la déclaration des revenus 2013 pour les contribuables résidant dans les départements numérotés 01 à 19.

LA NATION À VOTRE SERVICE